



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 21 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aymeric PÉPION, Maire.

**Etaient présents**

PÉPION Aymeric, SARRAIL Nadia, SIMON Jérémy, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, MARTINEZ Cécile, FOUCAULT Jacqueline, ARTH Philippe, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélia, THIBAUDAT Yoan, LAPLACE Marylise, HORNBERGER Caroline, FAUQUEMBERGUE Damien, MILANO Marie-Claude, VENTOLINI Giorgio, COUSIN Izabete.

**Absent** : Monsieur CAHEN Absent – démission le jour même

**Absents représentés :**

Monsieur CANO représenté par Madame SARRAIL  
Monsieur TAILHARDAT représenté par Monsieur VENTOLINI

**Secrétaire de séance** : HORNBERGER Caroline

**Date de convocation** : 16 septembre 2020

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et représentés. Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020**

Madame COUSIN indique que le compte rendu ne précise pas pourquoi elle n'avait pas souhaité mettre sa photo au début sur le bulletin municipal, elle avait expliqué que c'était dû au manque de communication qu'il pouvait exister au début de la mandature.

Elle souhaite ajouter la remarque de M. TAILHARDAT sur la baisse du prix de l'eau. Il avait indiqué que le prix était difficilement comparable entre collectivités et que Trainou avait une comptabilité analytique précise sur le projet.

Madame Milano souhaite d'avantage d'informations sur la baisse du prix de l'eau. Monsieur le Maire répond que la Communauté de Commune souhaite un tarif identique pour l'ensemble des communes du territoire, elle met en place un lissage sur plusieurs années. Trainou avait un prix élevé avant que la compétence soit donnée à la Communauté de Commune et le prix baissera pour elle mais augmentera en moyenne pour les autres.

De plus elle souhaite que soit ajouté que le chien de M. Le Maire est parfois présent dans les locaux de la Mairie. Elle se demande si les animaux sont autorisés dans les bâtiments publiques et invite l'ensemble des administrés à se présenter avec son animal de compagnie.

Elle pensait aussi que le règlement intérieur du Conseil Municipal serait présenté à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique qu'il doit être présenté dans les 6 mois après le conseil d'installation il sera donc présenté au prochain Conseil.

À la suite de ces corrections, le compte-rendu de la séance du 15 juillet 2020 est approuvé, à l'unanimité.

Pendant la signature du procès-verbal, Monsieur le Maire distribue à chaque élu sa carte de conseiller municipal. Il présente Julie MALASNE à l'Assemblée, remplaçante de Mme CHEZIERE, responsable RH.

Le conseil municipal présente ses condoléances aux proches de Joël BLERY décédé le 29 août dernier, agent municipal de la Mairie depuis 1991 – 1 minute de silence.

## **DECISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipale du 15 mars 2020, il s'avère que les choix budgétaires sont différents ; pour cela il faut procéder à des modifications de la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement ont été revues et d'autres dépenses imprévues ont modifié le BP.

- Véhicule communal : Kangoo n'est pas passé au contrôle technique, Master Renault HS et Renault Clio « Police Municipale » HS. Les trois véhicules ont été enlevés pour destruction : rachat d'un véhicule MASTER (4300€)

- Gymnase : Réparation de l'Issue de Secours cassée depuis quelques mois (5200€)
- Gymnase : remplacement de la VMC des vestiaires (3300€)
- Gymnase : changement du panier de basket (1380€)
- Eclairage public : changement d'armoire électrique et d'horloge (4411€)
- Ecole maternelle : acquisition de mobilier suite à la 6ème classe (400€)

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée qu'il a décidé de prendre une partie des crédits affectés à des opérations et non utilisés à ce jour pour financer ses nouvelles dépenses.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'utiliser les crédits de ces opérations pour financer les dépenses afférentes. Il convient de prendre une décision modificative en Section d'Investissement.

OPERATION	COMPTE	MONTANT
	2051 - Concessions et droits similaires	800,00 €
	21534 - Réseaux d'électrification	4 411,00 €
	2158 - Autres installations	3 300,00 €
	2182 - Matériel roulant	4 300,00 €
	2184 - Mobilier	400,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	6 580,00 €
<b>201906 - SECURISATION VOIRIE ETUDE</b>	2031 - Frais d'études	- 875,00 €
<b>2019300 - ECOLES</b>	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	- 1 575,00 €
<b>202002 - BATIMENTS COMMUNAUX MATERIELS TECHNIQUES ET EQUIPEMENTS</b>	2188 - Autres immobilisations corporelles	- 3 270,00 €
<b>2020300 - RESTAURANT SCOLAIRE EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT DIVERS</b>	21534 - Réseaux d'électrification	- 8 000,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	- 5 125,00 €
<b>2020800 - CABINET PARAMEDICAL REFECTION HUISSERIES</b>	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	- 946,00 €
<b>TOTAL</b>		- €

Monsieur VENTOLINI demande pourquoi cela n'est pas pris dans les dépenses imprévues, Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas utiliser les emprunts pour le moment.

En ce qui concerne la VMC du gymnase il indique qu'il avait eu l'information en début d'année qu'elle était juste déconnectée et qu'il suffisait de la rebrancher. Monsieur le Maire informe qu'elle ne fonctionnait plus du tout.

Une porte « issue de secours » du Gymnase est à changer que la porte d'entrée : Monsieur le Maire répond que l'issue de secours était prioritaire. Le maire est conscient de l'ensemble des travaux à réaliser sur le gymnase qui a plus de trente ans.

Madame MILANO indique qu'il ne faut pas décider mais proposer, Monsieur le Maire demande de l'indulgence, l'élaboration de la synthèse a été faite par le service administratif n'ayant pas de DGS actuellement.

Un problème est soulevé dans les chiffres du tableau transmis. Il s'avère que c'est un problème de transmission entre excel vers word. Une copie est faite du bon tableau et transmis à l'ensemble des élus. Monsieur Ventolini aurait souhaité aussi avoir le tableau avant la Décision Modificative.

L'Assemblée décide d'accepter la décision modificative n°4 par 18 voix pour et 4 abstentions.

## **PROPOSITION DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que depuis plusieurs années maintenant, la collectivité fait appel à un prestataire afin de réaliser le nettoyage annuel des vitres des bâtiments communaux.

Une consultation est réalisée tous les trois ans afin de remettre les prestataires en concurrence conformément à la réglementation des marchés publics.

Quatre prestataires ont été consultés et deux ont répondu.

Après l'analyse des offres, l'entreprise Toutenet propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 3 100 € HT.

Monsieur VENTOLINI demande s'il y a eu une variation de prix par rapport au dernier contrat.

Monsieur le Maire indique que non pour la même prestation

Tous les votes pour

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des documents, et délibéré à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise TOUTENET, située à Saint Jean de la Ruelle, pour une prestation annuelle d'un montant de 3100 € HT soit 3720 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat sur trois ans avec l'entreprise TOUTENET pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

La dépense est imputée au compte 611 du Budget Principal de la Commune. »

## **PROPOSITION DE CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES GROUPES FROIDS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que cette prestation n'est plus assurée au restaurant scolaire depuis plusieurs années et permettrait un suivi des matériels et garantirait les risques de panne.

Une consultation a été réalisée auprès de prestataires afin d'assurer une mise en concurrence conformément à la réglementation des marchés publics.

Le contrat prévoit notamment une visite préventive annuelle des groupes froids et les déplacements et main d'œuvre pour les visites curatives, les pièces sont exclues.

Les matériels concernés sont :

- 1 chambre froide positive
- 3 armoires à chariot
- 1 desserte réfrigérée
- 1 mono split fujitsu
- 1 cellule de refroidissement
- 2 armoires froides 2 portes
- 1 armoire froide 1 porte
- 1 fontaine réfrigérée

Quatre prestataires ont été consultés et quatre ont répondu.

Après l'analyse des offres, l'entreprise Groupe Bénard propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 1292.40 € HT.

Monsieur GALLIER demande quelle est la périodicité d'intervention du prestataire. Il est répondu que le contrat prévoit une visite annuelle préventive et qu'une intervention en cas de dysfonctionnement est prévue sous 2 heures. Monsieur VENTOLINI précise qu'il y a aussi du matériel neuf, une armoire froide.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des documents, et délibéré à l'unanimité,

### DÉCIDE

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise GROUPE BENARD de La Ville aux Dames pour la prestation de maintenance préventive et curative des groupes froids du restaurant scolaire d'un montant de 1292.40 € HT soit 1550.88 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat sur trois ans avec l'entreprise BENARD pour la maintenance préventive et curative des groupes froids du restaurant scolaire.

La dépense est imputée au compte 611 du Budget Principal de la Commune.

## **PROPOSITION DE CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES APPAREILS GAZ DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que cette prestation n'est plus assurée au restaurant scolaire depuis plusieurs années, ce type de contrôle est obligatoire tous les ans et doit être assuré par un prestataire habilité gaz et permettrait un suivi des matériels tout en garantissant les risques de panne.

Une consultation a été réalisée auprès de prestataires afin d'assurer une mise en concurrence conformément à la réglementation des marchés publics.

Le contrat prévoit notamment une visite préventive annuelle des appareils gaz et les déplacements et main d'œuvre pour les visites curatives, les pièces sont exclues.

Les matériels concernés sont :

- 1 grill gaz Rosinox
- 1 module 2 feux vifs Franstal
- 1 module 2 feux vifs Rosinox
- 1 sauteuse basculante gaz Rosinox
- 1 marmite gaz Rosinox

Quatre prestataires ont été consultés et trois ont répondu.

Après l'analyse des offres, l'entreprise Groupe Bénard propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 613.20 € HT.

Une précision est faite que ce contrat n'est pas en rapport avec les installations du réseau de gaz des bâtiments communaux.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des documents, et délibéré à l'unanimité,

#### DÉCIDE

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise GROUPE BENARD de La Ville aux Dames pour la prestation de maintenance préventive et curative des appareils gaz du restaurant scolaire d'un montant de 613.20 € HT soit 735.84 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de trois ans avec l'entreprise GROUPE BENARD pour la maintenance préventive et curative des appareils gaz du restaurant scolaire.

La dépense est imputée au compte 611 du Budget Principal de la Commune.

### **PROPOSITION DE CONTRAT POUR LES IMPRESSIONS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que depuis le mois de juillet, la collectivité fait appel à un prestataire afin de réaliser l'impression du bulletin municipal mensuel.

Une consultation est réalisée tous les ans afin de remettre les prestataires en concurrence conformément à la réglementation des marchés publics.

Trois prestataires ont été consultés et trois ont répondu.

Après l'analyse des offres, l'entreprise Beauvallet Imprimeur Nouvelle Génération propose l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur VENTOLINI demande si la qualité du papier a été vérifiée aux vues des différences de prix entre les devis. Mme RENIMEL invite à regarder les bulletins municipaux qui sont déjà imprimés par l'entreprise Beauvallet Imprimeur Nouvelle Génération. Il est précisé qu'une économie importante est réalisée sur l'impression du bulletin avec cette société. Une consultation était réalisée à chaque fois pour l'impression des bulletins. Le contrat permettra encore une baisse du prix.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des documents, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### DÉCIDE

Article 1er :

ACCEPTÉ la proposition de l'entreprise Beauvallet Imprimeur Nouvelle Génération, située à Quiers sur Bezonde, pour les tarifs indiqués dans le contrat annexé.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat sur un an avec l'entreprise Beauvallet Imprimeur Nouvelle Génération pour l'impression des supports de communication.

Article 3 :

La dépense est imputée au compte 6236 du Budget Principal de la Commune.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU PETR POUR L'ACQUISITION D'UNE ÉPAREUSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la collectivité a été contrainte d'acheter une épareuse afin de remplacer l'ancien broyeur en panne.

Ce nouveau matériel polyvalent permettra entre autres de réaliser un fauchage raisonné des parcelles communales.

La Région accompagne les collectivités lors de ce type d'acquisition dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité : Trame verte et bleue : gestion alternative des espaces publics.

Une aide jusqu'à 40% du montant HT est possible si le dossier est conforme aux critères de la Région.

Son coût s'élève à 16950 € HT.

Une aide jusqu'à 40% du montant HT est possible si le dossier est conforme aux critères de la Région.

Mme MILANO demande s'il est possible d'avoir la subvention après avoir acheté l'épareuse, la réponse est oui.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le dossier,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE SOLLICITER une subvention de 6 780 € au titre du PETR soit 40% du montant d'acquisition,

D'AUTORISER le représentant de l'exécutif, à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

## **APPEL A PROJETS, « LABEL ECOLES NUMEROQUES 2020 » POUR pour l'acquisition d'un écran tactile interactif**

Monsieur le Maire expose le fait que dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales peuvent répondre, à l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 », émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Ce label contribue au financement global des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet pédagogique innovant et éducation. La subvention couvre 50% de la dépense pour chaque école.

La commune de Traînou souhaite financer ce projet par l'acquisition d'écran tactile interactif pour chaque école pour un coût total de 7653.60€TTC.

M. VENTOLINI demande le coût de fonctionnement de la tablette. Il n'y a pas de coût de fonctionnement, c'est une mise à jour sur internet et l'éducation nationale développe des applications adaptées. Une tablette est prévue à l'école maternelle et une à l'école élémentaire avec une garantie de 3 ans. Le choix a été porté sur une fixation murale pour un coût de 89 € HT plutôt que sur un portant mobile plus cher.

Le dossier a été déposé avant le 15 septembre et la réponse est prévue fin novembre.

Les élus souhaitent avoir une démonstration avec les enfants lorsqu'elle sera installée. Dans le prix est compris la formation d'une journée des enseignants.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE SOLLICITER la demande de subvention de 3189.00€ soit 50% du montant d'acquisition auprès de l'Etat au titre des investissements d'avenir pour l'acquisition d'écrans tactile interactif,

D'AUTORISER le représentant de l'exécutif, à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

**CHANGEMENT DU TAUX DE LA TAXE COMMUNALE  
CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles L.2333-4 et L.5212-24 du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,5

Le coefficient voté par l'assemblée le 15 octobre 2015 de 6 ne peut plus être appliqué.

Les recettes produites par cette taxe représentent une moyenne annuelle de 50 000 €. Sachant que chaque année le montant varie en fonction des consommations et des périodes de versement et de la date de prise de décision.

Dans la CCF, Bougy les Neuville, Rebréchien, St Lyé la Forêt, Villereau, Vennezy ont appliqué le taux maximum à 8,5. Les autres communes sont raccordées au réseau de la SICAP.

Monsieur le Maire propose afin de garantir les besoins financiers de la commune en matière d'extension et de modernisation des réseaux électriques d'appliquer un coefficient de 8.5.

Il précise, que cette recette pourra combler les coûts d'extension des réseaux qui sont à la charge des collectivités et les dépenses liées à l'éclairage public.

Monsieur VENTOLINI demande si cette augmentation se répercutera sur la facture des administrés. L'augmentation sera moindre sur leur facture.

Vu la loi du 29 décembre 2014 de Finance qui entraîne de nouvelles dispositions

L'Assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8.5.

**REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCAS À LA SUITE D'UNE  
DÉMISSION**

Un des membres de l'assemblée a donné sa démission, une candidature est présentée pour remplacer le membre au sein du centre communal d'action sociale.

Monsieur Ventolini demande si des gens ont été sollicités personnellement pour répondre à cet appel. Monsieur le Maire indique que des informations ont été publiées sur le panneau lumineux ainsi que sur le bulletin municipal de juin ou juillet.

Un vote à bulletin secret a lieu : 100% des suffrages exprimés 19 votes pour M. ACCARD Gérard, 3 abstentions.

L'Assemblée,

DÉCIDE

Monsieur ACCARD Gérard membre représentant les associations de personnes âgées au sein du centre communal d'action sociale.

## **CONVENTION AVEC LA POLICE NATIONALE POUR L'ANCIEN COLLÈGE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que depuis la désaffectation des locaux de l'ancien collège, ils sont régulièrement utilisés par des groupes d'entraînement de la Gendarmerie.

La police judiciaire d'Orléans a demandé l'utilisation de ces locaux pour entraînement et perfectionnement.

Une convention de mise à disposition des locaux est donc proposée à la Mairie dans ce cadre.

Monsieur Ventolini demande si la Gendarmerie intervient toujours ? Il y a un compromis de vente en cours et la personne est susceptible de venir sur place. Monsieur le Maire explique que seule la collectivité détient les clés et que les différents partis ne peuvent pas se retrouver sur les lieux au même moment.

La convention sera résiliée si la vente devient effective.

Monsieur GALLIER demande pourquoi la collectivité ne demande pas de compensation financière pour l'utilisation des locaux ? Monsieur SIMON répond que celle-ci ne serait pas acceptée par la police, des friches leur étant gracieusement prêtés régulièrement. De plus cela fait parti des bonnes relations à entretenir avec la police et la gendarmerie de prêter le bâtiment.

Il est précisé qu'un préavis d'un mois doit être tenu pour résilier la convention avant achat.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er :

ACCEPTE la proposition de convention de mise à disposition de l'ancien collège, rue de l'Orme Tiseau à Trainou par la Police judiciaire d'Orléans, située au 63 rue du faubourg St Jean à Orléans, à titre gracieux.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la police judiciaire d'Orléans pour l'utilisation des installations désaffectées de l'ancien collège.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Contribution de compensation des eaux pluviales liée à la CCF : La communauté de commune a transmis le calcul précis. Cette contribution interviendra le 1er janvier et non cette année. Après révision, la contribution s'élève à 33 043€ au lieu de 56 441€ soit une différence de 23 398€. Monsieur le Maire remercie le travail des Adjointes et de la Directrice technique pour avoir réalisé ce travail de révision.

Remise des subventions du département aux associations : Elle devait se faire à Trainou le 28 août au soir mais Monsieur le Maire a décidé d'annuler à la veille de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral interdisant les forums associatifs. Les associations ont reçu leurs subventions.

Référente agents CNAS : Julie MALASNE devient référente CNAS en lieu et place de Mme CHEZIERE partie par mutation.



Remerciement aux agents administratifs pour la préparation du conseil.

Félicitation à l'attention de Monsieur SIMON élu vice-président au Sitomap (syndicat intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais) et vice-président au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Première fois que la Mairie de Trainou a un représentant Vice-président.

## **TOUR DE TABLE**

Mme RONNET : Marche rose le dimanche 11 octobre, départ au gymnase et non devant la Mairie. Gratuit pour les moins de 10 ans et non 12. 2 parcours de 3 et 5 km. La boulangerie MOUSSU et Tentation Fleur participent et port de masque obligatoire sur place. Pour la première fois il est aussi possible de réaliser les trajets en course à pied.

Mme ROBERT : Séance du cinémobile le 26 septembre avec un dessin animé et un film. Prochaine séance le 24 octobre. 24€ la carte de fidélité correspondant à 6 places.

M. GALLIER : 1<sup>ère</sup> Réunion Sibcca dernièrement qui a servi de prise de contact. Le Sibcca a installé un capteur sur la Crénolle. <http://rivieres-sibcca.sidev.org/>

Mme SARRAIL : La rentrée des classes s'est déroulée correctement dans le respect des protocoles sanitaire. Il y a 125 élèves en maternelle avec une classe de supplémentaire avec 21 élèves par classe et 27 élèves en élémentaire sauf en CP avec 20 à 21 élèves par classe, Une enseignante vient remplacer Mme PIERRE partie en retraite. Deux nouvelles enseignantes en maternelle et une en élémentaire.

Mme FOUCAULT : Projet plaisir de bien vieillir : une journée de lancement le 15 octobre à la salle des fêtes de LOURY de 10h à 18h avec des centres de dépistages audition vision glycémie diabète hypertension, glycémie...

Conférence de presse non public le 5 octobre du au covid.

Mme RENIMEL ajoute un point : Un atelier numérique sera aussi disponible lors de la journée du 15 octobre qui aura lieu à la mairie de Trainou grâce à la mise en place du wifi.

Monsieur le Maire : Une distribution a été faite au début du conseil d'une invitation pour le départ en retraite de Mme BOUCHER, agent administrative à la Mairie.

Participation à l'Assemblée Générale de l'école de musique : Ils ont trouvé des membres pour constituer le bureau, l'activité continue.

Mme RENIMEL : Annulation du forum des associations suite décision Préfectorale. Un premier bilan rassurant : il y a une légère baisse des effectifs pour certaines associations, le nombre de participants est encadrés en fonction des salles utilisées du fait des règles sanitaires. Les autres associations maintiennent leur nombre d'inscrits habituels.

Concernant Peintarel la diminution est forte car les enfants ne sont pas acceptés pour le moment.

Le Club de retraités ne peut pas rouvrir pour le moment.

La Bibliothèque : ouverture prévue le 3 octobre en « mode dégradé ». Il n'y aura plus de permanence le jeudi soir. Une information a été mise sur les panneaux d'information : la possibilité de retourner les livres le samedi matin.

Journée du patrimoine : à eu lieu samedi dernier, il y a eu une crainte d'annulation mais l'événement se déroulait dehors et le temps était bon. Remerciement à M. et Mme SIGOT pour leur accueil à la mi-journée permettant aux participants de se retrouver pour un moment de convivialité et pique-niquer sur leur terrain.

Organisation des élections du Conseil Municipal des Jeunes : Les enfants peuvent encore se présenter, il y a actuellement 10 enfants présentés. Devenir membre s'inscrit dans leur dossier parcours sup. Ouvert aux jeunes nés entre 2003 et 2007.

Mise en place de ma commune connectée : 192 abonnés pour le moment, le chiffre augmente. Ce système vient en complément des panneaux il n'est pas en lien direct avec.

Préparation du bulletin annuel : appel à tous les élus pour refaire la mise à jour des numéros de téléphones des associations, des commerçants, des artisans sur la commune. Mme RENIMEL souhaite un travail collectif sur ce point.

Monsieur SIMON : a participé pour représenter la mairie l'Assemblée Général de la chasse, le Président a été réélu. Celui-ci a rappelé les règles de comportement envers les habitants de Trainou à l'ensemble des chasseurs.

Mme RENIMEL ajoute qu'il y a un retour très positif des associations, elles remercient les élus de participer aux Assemblées Générales.

En aout 2021 est prévu un rassemblement d'élevage nationale de Setter Irlandais.

Le balltrap a été annulé par l'association suite aux restrictions trop importante de la Préfecture.

Mme MARTINEZ : Rappel que la réunion publique sur la présentation des finances de la commune a été repoussé au 15 octobre en présence du trésorier.

M. Ventolini demande l'analyse financière simplifiée faite par le trésorier qui est normalement donnée tous les ans aux élus et n'est pas satisfait de devoir attendre cette réunion sans élément supplémentaire. Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas donner cette analyse sans explications. Monsieur le Trésorier viendra présenter les finances de la commune le 15 Octobre.

Mme HORNBERGER : Les colis de fin d'année pour les aînés sont en cours d'élaboration, les produits composants les paniers proviennent des commerçants de la commune. La distribution commencera début décembre. Elle appelle les élus à participer à la distribution et remercie ceux qui se sont déjà proposés.

Mme LAPLACE : Il y a eu deux vagues d'appel pendant la canicule qui ont été appréciées des administrés. Un travail est à réaliser pour mettre à jour la liste des personnes fragiles ainsi que les n° de téléphone.

Mme MILANO : restaurant scolaire : Au dernier conseil il a été évoqué le fait qu'en cas d'impayé les enfants ne seront pas réinscrits, n'est-ce pas une sorte de discrimination ? Est-ce réglementaire de procéder ainsi ? Mme SARRAIL explique que c'est juste l'application du règlement voté par la mandature précédente qui est appliqué. Cette décision permet en partie de faire réagir les parents. Tous les enfants ont été réinscrits cette année, des solutions ont été trouvées avec tout le monde et en cas de non-régularisation la trésorerie fera des saisies sur salaires ou versement CAF.

Mme MILANO demande si des cartes d'anniversaire continueront d'être envoyées aux aînés. Mme REMINEL répond que oui et qu'une limite d'âge va probablement être déterminée (à partir de 80 ans).

M. VENTOLINI : Sur le dernier bulletin Municipal, une seule partie de l'équipe administrative est présentée, pourquoi pas les autres ? Il est prévu de présenter le reste de l'équipe sur les prochains bulletins. De plus certains agents ne pourront pour le moment pas être présentés car il manquera leurs autorisations qui sont nécessaire avant publication.

La Garde Champêtre va quitter son poste d'ici peu, sera-t-elle remplacée ? Monsieur le Maire répond que oui.

M. VENTOLINI souhaite avoir des nouvelles du projet Carrefour Market : Il n'y a pas de reprise officielle pour le moment. Le local est soit trop grand (pour les petits commerces) soit trop petit (pour les grosses enseignes).

Concernant l'urbanisme, a qui peut s'adresser un administré ? La réponse est à Monsieur le Maire.

La grange GAUGUIN est-elle utilisée ? M. ARTH répond que personne ne peut y accéder pour le

moment et qu'elle sera vidée pour mise en sécurité dans les prochains temps.

**TR 45 327-PV-163-2020**

Mme COUSIN : Souhaite un point sur la venue des gens du voyage : ils sont restés un peu plus de 3 semaines. Une convention a été signée entre eux et la Mairie. Ils n'ont pas payé la totalité de la somme attendue = 1582€ sur les 3460.93€ attendus. Ils ont payé 600€ de plus qu'habituellement pour le même temps. Il y a eu un problème d'hygiène et de propreté du site suite à leur départ mais sont revenus nettoyer après rappel à l'ordre. Il n'y a pas eu de dégât dans l'étang cette année Les aires de grands passages normalement prévue dans la région ne sont pas encore ouvertes.

Mme COUSIN demande le montant de la CAF : La Capacité d'autofinancement (CAF) est actuellement à 314 000 €. Ce qui semble un montant correct mais la Caf doit pouvoir couvrir la dette. La commune a une annuité de remboursement de 334 000 €. Dans l'état actuel des choses si rien n'est fait la mairie ne pourra pas payer la dette. Concernant la partie trésorerie, elle correspond principalement à de l'emprunt donc si l'emprunt est utilisé il n'y a plus de trésorerie. Monsieur le Trésorier viendra le 15 octobre présenter une analyse plus poussée sur le sujet.

Mme COUSIN tient à remercier Monsieur le Maire et Mme RENIMEL sur les efforts de communication qui avait été demandée. Le retour des comptes rendus des commissions est apprécié.

Clôture de la séance à 22h26

ARTH Philippe	CAHEN Guillaume <b>Absent</b>	CAILLAULT Laurent
CANO Didier	COUSIN Izabete	ETIENNE Christelle
FAUQUEMBERGUE Damien	FOUCAULT Jacqueline	GALLIER François
HORNBERGER Caroline	LAPLACE Marylise	MARTINEZ Cécile
MARTINEZ Guillaume	MILANO Marie-Claude	PÉPION Aymeric
RENIMEL Isabelle	ROBERT Aurélia	RONNET Valérie
SARRAIL Nadia	SIMON Jérémy	TAILHARDAT Sébastien <b>Absent représenté</b>
THIBAUDAT Yohan	VENTOLINI Giorgio	